

Assemblée générale du 16 octobre 2019
Extrait des délibérations

Délibération sur la convention 2019/019 :

Dispositif MG2T 2019

Description succincte du projet :

La démarche régionale « MG2T » est basée sur la création d'un centre de ressources régional sur le management de centre-ville et de territoire, animé et porté par la CCIR Auvergne-Rhône-Alpes. Il a pour mission d'accompagner les acteurs du management de centre-ville au quotidien et de les mettre en réseau, en proposant une capitalisation des expériences et une mutualisation des outils. La Banque des Territoires était associée depuis l'origine au Comité de pilotage de la démarche. Dans un contexte de développement des missions du Centre de ressources MG2T, la Banque des Territoires a souhaité apporter son soutien financier au dispositif à hauteur de 20 000 € pour 2019.

Il est demandé à l'Assemblée d'approuver cette convention.

Quorum :	61	Voix pour :	99
Présents :	55	Voix contre :	0
Représentés :	44	Abstentions :	0

Extrait certifié conforme
Le 18 octobre 2019, à Lyon
Le Président de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes


Philippe GUERAND